

PREAVIS N°: 22/22

OBJET DU PREAVIS : Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la finalisation du Plan d'Affectation communal (PACom)

CONSEIL COMMUNAL DU 4 octobre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le mardi 13 septembre 2022 à la salle des mariages en présence de Messieurs Jean-Philippe Steck délégué municipal et d'Alain Mathys technicien communal que nous remercions pour leurs explications.

Elle était composée de Mesdames Martina Macerola, Cécile Muriset, Eugénia Puch (remplaçante de Laetitia Seitenfus) et de Monsieur Etienne Habegger (remplaçant de Florian Probst) et de moi-même Anita Ehrlé votre rapportrice (remplaçante de Kurt Lehmann).

La commune de Moudon a débuté la révision de son PGA en 2005 pour aboutir à un nouveau PGA en 2015, approuvé par le conseil communal le 22 septembre 2015. En date du 11 février 2016, l'Office fédéral du territoire et de l'environnement (ARE) a demandé l'annulation du PGA pour non-conformité légale. La municipalité ne s'y est pas opposée et le PGA 2015 n'est jamais entré en vigueur.

Suite à cela, la commune de Moudon en partenariat avec son bureau d'urbanisme a continué de travailler afin d'aboutir à un nouveau PGA. Malheureusement au court de ces dernières années, les lois, les règlements et les systèmes de calculs ont fortement changé et que tout le travail effectué avant 2015 ne pouvait pratiquement pas être utilisé.

Suite à l'acceptation du préavis 29/18 par le conseil communal du 19 juin 2018, la commune a pu entreprendre les étapes suivantes :

1. Projet d'intention de la Commune
2. Examen préliminaire par la DGTL
3. Etablissement du plan par la Commune
4. Coordination entre la Commune et les services cantonaux
5. Examen préalable par la DGTL

Finalement, la réponse obtenue à l'examen préalable du 20.12.2021 est un rapport de 64 pages dans lequel seules 3 thématiques sur 36 sont jugées conformes.

A juste titre, la commission s'est interrogée si le bureau mandataire avait toutes les compétences pour mener à bien ce projet.

Monsieur Steck nous répond que la Municipalité s'est posée la même question mais qu'elle garde la pleine confiance dans ce bureau tout en rajoutant que de changer de mandataire maintenant serait contre-productif.

Au court de la discussion, il nous a été dit qu'une partie des 33 thématiques jugées non conformes provient d'une mauvaise appréciation de la situation sur le terrain comme par exemple les deux terrains de foot qui doivent être mis en zone agricole puisque non construites depuis plus de 20 ans.

L'argent demandé dans ce préavis servira à adapter le plan, le règlement et le rapport justificatif aux remarques formulées dans le rapport d'examen préalable.

La commission est d'avis que la commune doit se doter d'un outil de travail à jour et opérationnel au plus vite.

La commission approuve à l'unanimité des membres présents la demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la finalisation du Plan d'Affectation communal (PACom)

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 22/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et de celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. accorde un crédit d'investissement complémentaire de CHF 120'000.- au maximum, pour la finalisation du Plan d'Affectation communal,**
 - 2. prend acte que la dépense final sera comptabilisée au bilan,**
 - 3. prend acte que la dépense sera amortie en fonction des possibilités financières de la commune, mais en 10 ans maximum,**
 - 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme accordée, soit CHF 120'000.-, aux meilleures conditions du moment.**

La rapportrice
Anita Ehrlé